

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation:

Industriellement. À des fins commerciales.
Produits chimiques intermédiaires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur: Wacker Chemie AG
Rue/B.P.: Hanns-Seidel-Platz 4
Nationalité/C.P./Lieu: D 81737 München
Téléphone: +49 89 6279-0Informations concernant la fiche de données de sécurité: Téléphone +49 8677 83-4888
E-mail WLCP-MSDS@wacker.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Appel d'urgence: +33 1 72 11 00 03
Centre antipoison INRS +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Classification	H-Code
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité aiguë, Catégorie 4, par inhalation/poussière/aérosol	H332
Liquides inflammables, Catégorie 3	H226
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Attention

H-Code	Informations sur les dangers
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

P-Code	Informations de sécurité
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260	Ne pas inhale les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ une protection des yeux.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une décharge adéquate.

Composants dangereux (étiquetage):

Tétráéthoxysilane

Bis(néodecanoyloxy)diocetylstannane

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 16,92 %.

2.3 Autres dangers

Aucunes données disponibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Santé humaine: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Propriétés perturbant le système endocrinien - Environnement: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non utilisable

3.2 Mélanges**3.2.1 Caractérisation chimique**

Composé organique d'étain + Ester silicique + auxiliaire

3.2.2 Contenu dangereux

Tétráéthoxysilane	<40 %
No.-CAS: 78-10-4	No.-CE: 201-083-8
INHA [1], [2]	No REACH: 01-2119496195-28

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008* Flam. Liq. 3 / H226; Acute Tox. 4, inhalatif / H332; Eye Irrit. 2 / H319; STOT SE 3 / H335

Bis(néodecanoyloxy)diocetylstannane	<20 %
No.-CAS: 68299-15-0	No.-CE: 269-595-4
INHA [1]	

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008* Aquatic Chronic 4 / H413; STOT RE 2 / H373

Type : INHA : composant, VERU : impureté

Les substances enregistrées sous REACH peuvent être contenues en tant que déchets. En règle générale, celles-ci ne requièrent pas la mention d'utilisations identifiées et de scénarios d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

[1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

vertu des dispositions communautaires; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB; [5] = Propriétés perturbant le système endocrinien

*Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16.

Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (règlement REACH (CE) n° 1907/2006, article 57) ≥ 0,1 %.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Mettre les personnes en sécurité. Respecter l'auto-protection du premier sauveteur. En cas de contact avec la substance, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Maintenir les paupières bien écartées pour rincer toute la surface des yeux et les paupières à l'eau. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après contact avec la peau:

Éliminer mécaniquement le produit avec un chiffon ou du papier. Retirer tout vêtement sali ou éclaboussé par le produit. Laver immédiatement et abondamment à l'eau ou à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes. En cas de quantités importantes passer immédiatement sous la douche de secours. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après inhalation:

Immobiliser la victime. En cas d'évanouissement coucher dans une position latérale stable. Prévenir l'hypothermie. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après ingestion:

Si le sujet est conscient, faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

mousse résistante aux alcools , gaz carbonique , brouillard d'eau , Arroseuse , sable , poudre d'extinction .

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

jet d'eau .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. L'exposition à des produits de combustion peut représenter un danger pour la santé ! Produits dangereux de combustion: gaz de fumée toxiques à très toxiques .

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non protégées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protéger la zone. Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Eviter tout contact avec les yeux ou la peau. Ne pas inhale de gaz/vapeurs/aérosols. Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage. Ne pas marcher sur le produit renversé.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. Fermer la fuite si cela ne présente pas de danger. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaires et correctement étiquetés. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol prévenir les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser par un moyen mécanique et éliminer en respectant la réglementation. Ne pas chasser avec de l'eau. Petites quantités: Utiliser comme absorbant un matériau absorbeur de liquide neutre (ni alcalin ni acide) tel que la diatomite et éliminer en respectant les réglementations en vigueur. Si en grande quantité: Les liquides peuvent être récupérés par succion ou par des pompes. Si le liquide est inflammable, n'utiliser que des équipements à moteurs pneumatiques ou à moteurs électriques en bon état. Eliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Les fluides silicone étant glissants, les déversements présentent un risque pour la sécurité; appliquer du sable et/ou d'autres matériaux granulaires inertes pour assurer la traction.

Informations supplémentaires:

Aspirer les vapeurs. Eliminer les sources d'inflammation. Respecter les consignes de sécurité. Suivre les instructions à partir du paragraphe 7.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Aspiration indispensable à proximité. Le produit déversé entraîne un risque élevé de dérapage. Eviter la formation d'aérosols. Lors de la formation d'aérosol, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité spéciales (aspiration des aérosols, protection des voies respiratoires). Respecter les informations du paragraphe 8. Tenir éloigné des matières non compatibles conformément au point 10.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de tout source d'ignition et ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:

Respecter la réglementation locale.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:

Respecter la réglementation locale.

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Tenir à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail:

Substance	Type	mg/m ³	ppm	E/A	fibre/m ³
Silicate d'éthyle	TLV_FR	44,0	5,0		
Silicate d'éthyle	EU	44,0	5,0		
Composés organiques d'Etain, en Sn	TLV_FR	0,1			
Alcool éthylique	TLV_FR	1900,0	1000,0		
-					

Alcool éthylique: La valeur limite d'exposition de l'UE est de 9500 mg/m³ (= 5000 ppm).

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

Derived No-Effect Level (DNEL):

Tétráéthoxysilane

Domaine d'application:	Valeur:
Ouvrier; dermal; systémique (aigu)	12,1 mg/kg/jour
Ouvrier; dermal; systémique (à long terme)	12,1 mg/kg/jour
Ouvrier; inhalatif; systémique (aigu)	85 mg/m ³
Ouvrier; inhalatif; local (aigu)	85 mg/m ³
Ouvrier; inhalatif; systémique (à long terme)	85 mg/m ³
Ouvrier; inhalatif; local (à long terme)	85 mg/m ³
Consommateur; dermal; systémique (aigu)	8,4 mg/kg/jour
Consommateur; dermal; systémique (à long terme)	8,4 mg/kg/jour
Consommateur; inhalatif; systémique (aigu)	25 mg/m ³
Consommateur; inhalatif; local (aigu)	25 mg/m ³
Consommateur; inhalatif; systémique (à long terme)	25 mg/m ³
Consommateur; inhalatif; local (à long terme)	25 mg/m ³

Predicted No Effect Concentration (PNEC):

Tétráéthoxysilane

Domaine d'application:	Valeur:
eau douce	0,192 mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
eau de mer	0,0192 mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sédiment (eau douce)	0,18 mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sédiment (eau de mer)	0,018 mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sol	0,05 mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
station d'épuration	4000 mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Déversement intermittent	10 mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les règles générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas inhaller de gaz/vapeurs/aérosols. Assurer une bonne aération des lieux lors de l'utilisation. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Une protection préventive de la peau est recommandée. Retirer immédiatement tout vêtement sali ou écaboussé par le produit. Nettoyer régulièrement les zones de travail. Équiper le lieu de travail d'une douche d'urgence et d'une douche oculaire. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7. Respecter les règlements des autorités nationales.

Equipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

Au cas où une exposition par inhalation supérieure à la valeur limite sur le lieu de travail ne pourrait pas être exclue, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.

Type de Filtre recommandé: Filtre anti-gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.

Type de Filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines, particules), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

En cas d'exposition de longue durée ou de forte exposition, porter un appareil de protection respiratoire. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire autonome, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 137.

Respecter les durées de port maximales des appareils de protection respiratoire et observer les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques, conformes aux normes reconnues, comme la norme EN 166.

Protection des mains

Le port de gants de protection est obligatoire pour toute manipulation du produit, conformément aux normes reconnues (EN374, notamment).

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau: > 0,3 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la corps

En cas de manipulation plus libre vêtements de protection chimique, conformes aux normes reconnues, comme la norme EN 13034, combinaison de protection totale et étanche aux gaz éventuellement obligatoire, conformément aux normes reconnues, comme la norme EN 14605. Prière de respecter les indications du fournisseur relatives à la perméabilité.

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. La réglementation locale concernant les eaux résiduelles contenant des dérivés organiques ou minéraux de l'tain est à respecter. Ne pas déverser de grandes quantités dans les stations d'épuration.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété:	Valeur:	Méthode:
État physique	liquide	
Forme.....	pâte	
Couleur	rouge	
Odeur	faible	
Seuil olfactif.....	pas de données disponibles	
Point de fusion	non déterminé	
Point/intervalle d'ébullition.....	non utilisable	
Limite d'explosivité, inférieure	néant	
Limite d'explosivité, supérieure	néant	
Point d'éclair.....	55 °C	(ISO 2719)
Température d'inflammation.....	410 °C	(DIN 51794)
Décomposition thermique.....	néant	
pH	Non applicable. Insoluble dans l'eau.	
Viscosité, cinématique	pas de données disponibles	
Viscosité, dynamique	non utilisable	
Hydrosolubilité.....	pratiquement insoluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non utilisable	

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

Pression de vapeur	non déterminé	
Densité	1,1 g/cm ³ (20 °C)	(DIN 51757)
Densité de vapeur relative.....	pas de données disponibles	
Répartition de la taille des particules.....	Non applicable.	

9.2 Autres informations

Les produits d'hydrolyse font baisser le point-éclair.

Propriété:	Valeur:	Méthode:
Taux d'évaporation.....	pas de données disponibles	
Poids moléculaire.....	non utilisable	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

Humidité, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Réagit avec l'eau, les substances basiques et les acides. La réaction produit des alcools.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Si les règles de stockage et de manipulation sont respectées: aucun connu. Produit des alcools au contact de l'humidité, de l'eau ou d'agents protiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Toxicité aiguë

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Estimation de la toxicité aiguë (ATE):

ATE_{mix} (Oral(e)): > 2000 mg/kg

ATE_{mix} (par inhalation/poussière/aérosol): 18,9 mg/l/4 h

ATE_{mix} (par inhalation/poussière/aérosol): 18,9 mg/l/4 h

11.1.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Évaluation:

Vu les données disponibles, une irritation cutanée cliniquement significative est improbable.

Données du produit:

Pas d'irritation de la peau

(Espèce: Lapin, Source: rapp. du test)

11.1.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

11.1.5 Mutagénicité sur les cellules germinales

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.6 Cancérogénicité

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Toxicité pour la reproduction

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.10 Danger par aspiration

Évaluation:

Vu les propriétés physico-chimiques du produit, un risque d'aspiration est improbable.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests n'est disponible pour le produit général.

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation:

Le produit d'hydrolyse (éthanol) est facilement dégradable biologiquement. Teneur en silicium: Non biodégradable. Dépôt par sédimentation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation:

Pas de données connues.

12.4 Mobilité dans le sol

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests n'est disponible pour le produit général.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

aucun connu

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Recommandation:

Matériau ne pouvant être ni réutilisé, ni retraité, ni recyclé. À éliminer dans une installation autorisée selon les réglementations nationales et locales. Selon les réglementations en vigueur, les méthodes de traitement de déchets peuvent comprendre le dépôt en décharge ou l'incinération.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière.

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: UN1993
RID	: UN1993
IMDG	: UN1993
ICAO/IATA.....	: UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g. (Enthält Tetraethylsilicat)
ADR (Réglementations pour le transport intérieur)	: liquide inflammable, n.s.a. (Contient du tétraéthylsilicate)
RID	: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g. (Enthält Tetraethylsilicat)
RID (Réglementations pour le transport intérieur)	: liquide inflammable, n.s.a. (Contient du tétraéthylsilicate)
IMDG	: Flammable liquid, n.o.s. (Contains Tetraethyl silicate)
ICAO/IATA.....	: Flammable liquid, n.o.s. (Contains Tetraethyl silicate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 3 (Quantité limitée (LQ): 5L)
RID	: 3
IMDG	: 3
ICAO/IATA.....	: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR	: III
RID	: III
IMDG	: III
ICAO/IATA.....	: III

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: non
Polluant marin (IMDG): non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Liste dans la directive	N° courant dans la liste	Seuil quantitatif 1	Seuil quantitatif 2
LIQUIDES INFLAMMABLES	P5c	5.000 t	50.000 t

Autres directives, réglementations et interdictions:

REACH Annexe XVII: Ce produit contient plus de 0,1% en poids de composés de dioctylétain. Tenir compte de la version actuelle de l'annexe XVII, inscription 20 du règlement 1907/2006.

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Interdite et/ou contrôlée

Règlement (UE) no 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE I.
PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS: Non applicable

Règlement (UE) no 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE II.
PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT: Non applicable

Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

- Japon : **ENCS** (Handbook of Existing and New Chemical Substances):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
- Australie : **AIIC** (Australian Inventory of Industrial Chemicals):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
- Chine : **IECSC** (Inventory of Existing Chemical Substances in China):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
- Canada : **DSL** (Domestic Substance List):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
- Philippines : **PICCS** (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
- États-Unis d'Amérique (USA) : **TSCA** (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory):
Tous les composants de ce produit sont répertoriés en tant que substances actives ou sont conformes à l'inventaire.
- Taiwan : **TCSI** (Taiwan Chemical Substance Inventory):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

Espace économique européen (EEE) : **REACH** (Règlement (CE) 1907/2006):

Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

Corée du Sud (République de Corée) : **AREC** (Loi sur l'enregistrement et l'évaluation de produits chimiques: «K-REACH»):

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre interlocuteur habituel.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

WACKER restreint l'utilisation de ses produits dans le corps humain et leur contact avec les fluides corporels ou muqueuses. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de santé sur le site www.wacker.com. WACKER est en droit de se dédire de toute obligation de livraison impliquant la non-observation de sa politique de santé.

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ABEK - filtre combiné A, B, E, K; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; APF - facteur de protection; CAS No. - Numéro de registre Chemical Abstracts Service; DFG - Fondation allemande pour la recherche; DIN - Institut allemand de normalisation; DOC - carbone organique dissous; d/w - jours par semaine; EC / CE / EG - Communauté européenne; EC50 / CE50 - concentration efficace médiane; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; ED - perturbateur endocrinien; EG-RL - méthode d'essai conforme au règlement 440/2008; EN - Norme européenne; ERC - catégorie de rejet dans l'environnement; g/cm³ - grammes par centimètre cube; h - heures; H-Code - code de mention de danger; hPa - hectopascals; IATA Regs - Réglementation sur les matières dangereuses de l'Association du transport aérien international; IBC - Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en; IC50 / CI50 - concentration inhibitrice médiane; IBC - Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en; IMDG Code - Code maritime international des marchandises dangereuses; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 / CL50 - concentration létale médiane; LD50 / DL50 - dose létale médiane; LOAEC - concentration minimale avec effet nocif observé; LOAEL - dose minimale avec effet nocif observé; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; mg/g - milligrammes par gramme; mg/kg - milligrammes par kilogramme; mg/l - milligrammes par litre; mg/m³ - milligrammes par mètre cube; min - minutes; mJ - millijoules; mm - millimètres; mm²/s - millimètres carrés par seconde; MPa.s - millipascals-secondes; MSDS / SDB / SDS - fiche de données de sécurité; Concentration sans effet nocif observé; NOAEL - dose sans effet nocif observé; NOEC - concentration sans effet observé; NOEL - dose sans effet observable; OECD - Organisation de coopération et de développement économiques; PBT - persistant, bioaccumulable et toxique; PC - catégorie de produit; P-Code - pcode de conseil de prudence; ppm - parties par million; PROC - catégorie de processus; RCP - procédure de calcul réciproque; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SU - secteur d'utilisation; SVHC - substance extrêmement préoccupante; Vol% - pourcentage volumique; No ONU – Numéro ONU de matières dangereuses; vPvB - très persistant et très bioaccumulable

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60003872

WACKER® DURCISSEUR PATE T 40

Version 3.1 (FR)

Date d'impression 20.03.2024

Travaillé le: 16.02.2024

Explication des données concernant la classification SGH (Système Global Harmonisé) :

- Flam. Liq. 3; H226.....: Liquides inflammables Catégorie 3; Liquide et vapeurs inflammables.
- Acute Tox. 4; H332: Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif par inhalation.
- Eye Irrit. 2; H319: Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
- STOT SE 3; H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; Peut irriter les voies respiratoires.
- Aquatic Chronic 4; H413 : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 4; Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- STOT RE 2; H373.....: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classification	Raisons :
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité aiguë, Catégorie 4, par inhalation/poussière/aérosol	Méthode de calcul
Liquides inflammables, Catégorie 3	Sur la base de données d'essai.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	Méthode de calcul

- Fin de la fiche de données de sécurité -